parcoursup

Entrez dans l'enseignement supérieur

@Parcoursup_info

@Parcoursupinfo

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

parcoursup.fr

20 DÉCEMBRE - 22 JANVIER
Découverte des formations

22 JANVIER - 14 MARS INCLUS
Inscription et formulation des vœux

15 MARS - 3 AVRIL INCLUS
Confirmation des vœux

15 MAI - 19 JUILLET
Phase d'admission

Je m'informe et je consulte l'offre de formation

Je m'informe sur les filières, les formations et leurs débouchés sur Terminales2018-2019.fr

Visiter le site

Je parle de mon projet d'orientation avec mon professeur principal. Je participe aux salons de l'orientation dans ma région

Je consulte l'offre de formation complète sur Parcoursup

Près de 14 000 formations avec l'organisation des enseignements, les attendus et les critères d'examen des dossiers

Chercher une formation











Suivez-nous sur les réseaux sociaux

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

Le calendrier 2019 en trois étapes



1

Novembre 2018 → Janvier 2019
Je m'informe & découvre les formations

FIN NOVEMBRE → JANVIER

Je m'informe sur mon orientation, notamment sur le site terminales2018-2019.fr, et je participe à la **1re semaine de l'orientation** organisée dans mon lycée.

Si je suis déjà étudiant et que je souhaite **me réorienter** : je me renseigne auprès du service orientation de mon établissement.

Des **vidéos tutorielles** sont proposées sur Parcoursup pour bien comprendre le fonctionnement de la plateforme.

DÉBUT DÉCEMBRE

Je renseigne ma **fiche de dialogue**.

Le 1er conseil de classe prend connaissance de mon projet d'orientation et formule des recommandations.

20 DÉCEMBRE

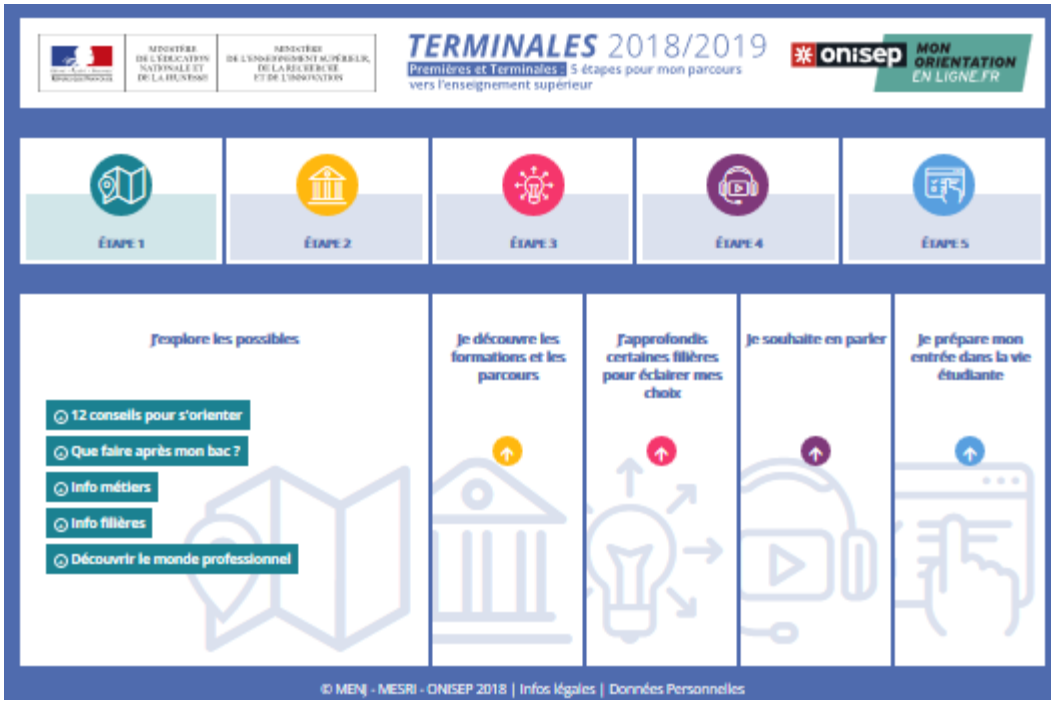
Ouverture du site d'information de Parcoursup :

- Je m'informe sur le déroulement de la procédure sur **Parcoursup.fr**
- Je consulte **l'offre de formation** : les contenus, les attendus, les débouchés professionnels et les critères d'examen des dossiers.

TERMINALES2018-2019.FR

Un site dédié à l'orientation

- **Découvrir les filières de formation de l'enseignement supérieur**
- **Comprendre le contenu des formations, les connaissances et compétences attendues**
- **Découvrir des métiers et les parcours jusqu'à l'insertion professionnelle**
- **Connaître les caractéristiques des filières les plus demandées** (STAPS, Droit, Psychologie, PACES…) et **les opportunités des filières d'avenir**
- **Échanger** par chat, mail ou téléphone avec des conseillers



ETAPE 2 : INSCRIPTION, FORMULATION DES VŒUX ET FINALISATION DU DOSSIER SUR PARCOURSUP

22 janvier > *14 mars* > 3 avril 2019

2

22 Janvier → 3 Avril 2019
Je formule mes vœux & finalise mon dossier

TOUT AU LONG DU 2e TRIMESTRE

Je poursuis ma réflexion avec mes professeurs principaux en participant à la **2e semaine de l'orientation** et aux **journées portes ouvertes** dans les établissements de l'enseignement supérieur.

DU 22 JANVIER AU 14 MARS

Je m'inscris sur Parcoursup pour **créer mon dossier candidat.**

Je formule mes vœux : jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations), sans avoir besoin de les classer.

Jeudi 14 mars : dernier jour pour formuler mes vœux.

3 AVRIL

Dernier jour pour finaliser mon dossier candidat avec les éléments demandés par les formations et **confirmer chacun de mes vœux.**

MARS

2e conseil de classe : chaque vœu que je formule fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement.

Des **vidéos tutorielles** sont proposées sur Parcoursup pour bien comprendre le fonctionnement de la plateforme.

DU 5 AVRIL AU 10 MAI

Les formations examinent les vœux formulés par les candidats.

S'INSCRIRE SUR PARCOURSUP

Les **éléments nécessaires à l'inscription** :

> Une **adresse électronique valide** : pour échanger et recevoir les informations

> **L'INE** (identifiant national élève en lycée général, technologique) : sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du bac

Conseil *: renseigner le numéro de portable du candidat pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme. Les parents ou tuteurs légaux peuvent également renseigner leur numéro de téléphone pour recevoir les alertes Parcoursup.*

Des questions ? Besoin d'assistance pour s'inscrire ?
> Numéro vert : 0 800 400 070 (des numéros spécifiques pour les départements d'outre-mer)
> Messagerie contact depuis son dossier
> Tutoriels disponibles sur le site Parcoursup.fr

UNE RUBRIQUE «ACTIVITÉS ET CENTRES D'INTÉRÊTS»

Nouveauté 2019

Cette rubrique facultative peut permettre au candidat de renseigner des informations autres que scolaires qu'ils souhaitent porter à la connaissance des formations qui vont étudier les dossiers :

> expérience d'encadrement ou d'animation
> engagement civique, associatif
> expériences professionnelles ou stages
> pratiques sportives et culturelles

ÉCOLES D'INFIRMIERS ET TRAVAILLEURS SOCIAUX

Nouveauté 2019

Les diplômes d'Etat du secteur sanitaire et social délivrés par les IFSI ou EFTS :

> **Chaque établissement (IFSI ou EFTS) proposant un même diplôme d'Etat correspond à un sous-vœu** d'un vœu multiple.

> Pour demander **une admission en IFSI**, le lycéen formule un vœu multiple **correspondant à un regroupement d'IFSI** et peut choisir autant d'établissements qu'il souhaite.

> Pour demander **une admission en EFTS**, le lycéen formule un vœu multiple **correspondant à un diplôme d'état** et peut choisir autant d'établissements qu'il souhaite.

Exemple :

> Amir demande une formation au sein du regroupement d'IFSI porté par l'Université Bretagne Sud (3 établissements). Cette demande compte pour 1 vœu. Il choisit au sein de ce regroupement les établissements qu'il souhaite : Vannes, Pontivy, Lorient.

> Amir demande en plus un autre regroupement d'IFSI : par exemple, le regroupement porté par l'Université de Rennes (7 établissements). Cette deuxième demande compte également pour 1 vœu. Il choisit au sein de ce regroupement les établissements qu'il souhaite parmi les 7 proposés.

Au total, les vœux IFSI comptent pour 2 dans la liste de vœux d'Amir. En revanche, les sous-vœux d'Amir portant sur les IFSI qu'il a choisis ne sont pas comptés dans le nombre de 20 sous-vœux maximum autorisés

CESURE : MODE D'EMPLOI

> **Un lycéen peut demander une césure** directement après le bac : possibilité de suspendre temporairement une formation afin d'acquérir une expérience utile pour sa formation ou favoriser son projet (partir à l'étranger, réaliser un projet associatif, entrepreneurial…)

  > La durée d'une césure peut varier d'un semestre universitaire à une année universitaire
  > la demande de césure est faite lors de la saisie des vœux sur Parcoursup (en cochant la case « césure »)
  > l'information est portée à la connaissance de l'établissement **uniquement** au moment de l'inscription administrative
  > dès que le lycéen a accepté définitivement une proposition d'admission, il contacte la formation pour connaitre les modalités pour déposer sa demande de césure
  > la césure n'est pas accordée de droit : une lettre de motivation précisant les objectifs et les modalités de réalisation envisagées pour cette césure doit être adressée au président ou directeur de l'établissement.

Avantages de la césure :

- Le candidat peut demander le maintien de ses bourses pendant la durée de la césure
- Le lycéen est bien inscrit dans la formation qu'il a acceptée et bénéficie du statut étudiant pendant toute la période de césure
- Il a un droit de réintégration ou de réinscription à l'issue de la césure

RUBRIQUE « MA PRÉFÉRENCE »

Cette année, la rubrique « Ma préférence » sera composée de 2 parties qui devront obligatoirement être remplies pour finaliser le dossier candidat :

- **Une partie où le candidat doit exprimer en quelques phrases ses préférences entre les vœux formulés et ou pour un domaine particulier. Ces informations seront nécessaires pour les candidats accompagnés par les commissions académiques durant la phase d'admission.**

Nouveauté 2019

- **Une seconde partie où le candidat doit indiquer s'il a formulé ou envisage de formuler des vœux dans des formations hors Parcoursup. Il doit également préciser s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.**

IMPORTANT : ces informations sont confidentielles et ne sont donc pas transmises aux formations. Elles permettent simplement de mieux suivre les candidats durant la procédure et de mieux analyser leurs motivations et besoins.

FINALISER SON DOSSIER ET CONFIRMER SES VŒUX

Jusqu'au 3 avril inclus

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent :

> **Compléter leur dossier pour chaque vœu :** saisie du projet de formation motivé, document(s) à joindre via la plateforme pour certaines formations

> **Confirmer leurs vœux**

Date limite de confirmation des vœux : 3 avril (inclus)

> **Si un vœu n'est pas confirmé après le 3 avril, le vœu ne sera pas examiné par la formation**

Rappel : il est impossible de formuler de nouveaux vœux après jeudi 14 mars 2019

L'EXAMEN DES VŒUX PAR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Du 5 avril au 10 mai

Les dossiers et les projets des lycéens sont transmis pour examen par les établissements d'enseignement supérieur

> la fiche Avenir transmise par le lycée (résultats, positionnement et appréciation dans chaque matière, éléments d'appréciation du professeur principal et avis du chef d'établissement)

> le projet de formation motivé par l'élève

> les notes de 1ère et terminale

> les autres éléments éventuellement demandés par certaines formations

SECTEUR POUR LES LICENCES

Cas particuliers pour les licences

« résident dans l'académie » où se situe la licence demandée :

> Adresse prise en compte celle de « siècle » (remontée établissement)

> Si deux adresses, deux secteurs pris en compte

> Si hors secteur: faire une demande via l'onglet dérogation: commission au SAIO

> les lycéens qui souhaitent accéder à une mention de licence qui n'existe pas dans leur académie.

ETAPE 3 : PHASE D'ADMISSION (REPONSES DES FORMATIONS ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS)

15 mai – 19 juillet 2019

3 15 Mai → 19 Juillet 2019
Je reçois les réponses des formations & je décide

15 MAI

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme.

Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu. Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.

DU 17 JUIN AU 24 JUIN

La procédure est suspendue pendant les épreuves écrites du baccalauréat.

5 JUILLET

Résultats du baccalauréat.

25 JUIN – 14 SEPTEMBRE

Phase complémentaire.

AVANT LE 19 JUILLET

Je confirme mon inscription dans la formation que j'ai choisie selon les modalités précisées sur mon dossier candidat.

RÉCEPTION DES RÉPONSES ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS

A partir du 15 mai

> **Le 15 mai :** le lycéen prend connaissance des réponses des établissements pour chaque vœu confirmé

> Il répond à **TOUTES les propositions d'admission** envoyées, **en respectant leur ordre d'arrivée et les délais de réponse** indiqués pour chacune et choisit ou non de maintenir en attente les éventuels autres vœux

> **Interruption des propositions pendant les épreuves écrites du baccalauréat du 17 au 24 juin et suspension des délais de réponse aux propositions**

LES RÉPONSES DES FORMATIONS

Le 15 mai, les lycéens reçoivent une réponse de la part des formations pour chaque vœu et chaque sous-vœu formulé :

> Formation sélective (BTS, DUT, CPGE, IFSI, écoles, …) :

Réponse donnée au futur étudiant		Choix du futur étudiant
OUI (proposition d'admission)	→	Il accepte la proposition ou y renonce
ou		
En attente d'une place	→	Il maintient le vœu en attente ou y renonce
ou		
Non		

> Formation non sélective (licences, PACES) :

Réponse donnée au futur étudiant		Choix du futur étudiant
OUI (proposition d'admission)	→	Il accepte la proposition ou y renonce
ou		
OUI-SI (proposition d'admission)	→	Il accepte la proposition ou y renonce
ou		
En attente d'une place	→	Il maintient le vœu en attente ou y renonce

oui – si : le lycéen se voit proposer un **parcours de formation personnalisé** pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES

> Les délais à respecter pour accepter (ou refuser) une proposition d'admission :

- **Entre le 15 et le 19 mai : vous avez 5 jours pour répondre (J+4)**

Exemple : vous recevez une proposition d'admission le 18 mai 2019 : vous pouvez accepter ou renoncer à cette proposition jusqu'au 22 mai 2019 inclus

- **À partir du 20 mai : vous avez 3 jours pour répondre (J+2)**

Exemple : vous recevez une proposition d'admission le 5 juillet 2019, vous pouvez accepter ou renoncer à cette proposition jusqu'au 7 juillet 2019 inclus

Exemple : vous recevez une proposition d'admission le 16 juin 2019, donc 1 jour avant les épreuves du baccalauréat, vous pouvez accepter ou renoncer à cette proposition jusqu'au 26 juin 2019 inclus (1 jour avant les épreuves, 8 jours de suspension du délai pendant les épreuves et 2 jours après).

Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées en face de chacune, dans le dossier candidat

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES

> Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente

- Il accepte la proposition
- S'il souhaite maintenir ses vœux en attente, il doit l'indiquer sur Parcoursup. **S'il ne fait rien après avoir accepté une proposition**, cela signifie qu'il renonce à ses vœux en attente **et ils sont supprimés automatiquement**

> Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente

- Il doit faire un choix en acceptant une seule proposition et ce faisant renoncer aux autres.
- S'il souhaite maintenir ses vœux en attente, il doit l'indiquer sur Parcoursup. **S'il ne fait rien après avoir accepté une proposition**, cela signifie qu'il renonce à ses vœux en attente et **ils sont supprimés automatiquement.**

COMMENT RÉPONDRE AUX PROPOSITIONS REÇUES

>Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »

> des places vont se libérer au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs propositions

>Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)

> dès le 15 mai, il peut demander un conseil ou un accompagnement, individuel ou collectif, dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et formuler des nouveaux vœux en phase complémentaire dès le 25 juin.

PHASE D'ADMISSION : L'OPTION DU RÉPONDEUR AUTOMATIQUE

Nouveauté 2019

>Quand ?

A partir du 25 juin (après les épreuves écrites du baccalauréat)

>Pourquoi et pour qui ?

Pour éviter aux candidats qui attendent une réponse d'avoir à se connecter chaque jour sur la plateforme.

Pour les candidats ayant des vœux en attente ET qui le souhaitent parce qu'ils sont certains de leur choix. Cette option est facultative.

>Comment ?

Les candidats indiquent le(s) vœux "en attente" qu'ils préfèrent pour que le répondeur automatique puisse répondre à leur place aux propositions d'admission reçues.

PHASE D'ADMISSION : L'OPTION DU RÉPONDEUR AUTOMATIQUE

> **Exemple 1** : le candidat n'a programmé sur le répondeur automatique qu'un seul vœu favori en attente.

→ **S'il reçoit une proposition pour ce vœu, elle sera acceptée automatiquement.**

> **Exemple 2** : un candidat a déjà accepté une proposition et a classé 3 vœux favoris en attente.

→ **S'il reçoit une proposition d'admission pour le vœu en attente qu'il a classé en n°2, elle est alors acceptée automatiquement ; son vœu n°3 en attente est supprimé tandis que son vœu n°1 en attente est maintenu.**

La mise en place de l'option « répondeur automatique » ne dispense pas le candidat de répondre aux 3 points d'étape pour confirmer ses choix (cf. p. 48).

PHASE D'ADMISSION : LES 3 POINTS D'ÉTAPE

Les points d'étape permettent un échange entre les candidats et la plateforme, afin de connaitre leur situation et de pouvoir connaître l'évolution de leur choix d'orientation et de solliciter un accompagnement le cas échéant.

> **2 points d'étape pour confirmer ses choix :**

Nouveauté 2019

> **Point d'étape 1 : 25 juin (jusqu'au 27 juin 2019)**

> **Point d'étape 2 : 6 juillet (jusqu'au 8 juillet 2019)**

Pour ces deux points d'étape :

Les candidats « en attente » sur tous leurs vœux : ils doivent indiquer les vœux « en attente » qu'ils souhaitent maintenir dans leur dossier.

Les candidats qui ont déjà accepté une proposition en maintenant un ou des vœux en attente : ils doivent confirmer la proposition acceptée et indiquer les vœux « en attente » qu'ils souhaitent maintenir dans leur dossier.

Les candidats qui, avant l'un de ces deux points d'étape, ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés.

PHASE D'ADMISSION : LES 3 POINTS D'ÉTAPE

> 1 point d'étape pour confirmer son choix d'inscription :

Nouveauté 2019

> Point d'étape 3 : du 17 au 19 juillet 2019

Les candidats qui ont accepté une proposition mais ont maintenu un/des vœu(x) en attente devront, dans la période définie, confirmer leur choix d'inscription dans la formation acceptée.

Les candidats qui, avant ce point d'étape, ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés par celui-ci.

DES SERVICES D'ASSISTANCE TOUT AU LONG DE LA PROCÉDURE

A partir du 22 janvier

> **Le numéro vert** : **0 800 400 070**

(Numéros spécifiques pour l'Outre-mer sur Parcoursup.fr)

> **La messagerie contact** depuis le dossier candidat

> **Les réseaux sociaux pour suivre l'actu Parcoursup :**

@Parcoursup_info

@Parcoursupinfo

@Devenir Etudiant (**à partir du 15 janvier**)

UN ACCOMPAGNEMENT DE MAI À SEPTEMBRE

Un accompagnement est garanti pour tous les lycéens qui n'ont pas reçu de proposition et qui souhaitent trouver à la rentrée une place dans une formation proposée sur Parcoursup :

> **Dès le 15 mai** : les lycéens qui n'ont fait que des demandes en formations sélectives (BTS, DUT, école, CPGE, IFSI…) et qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent **demander un accompagnement individuel ou collectif au lycée ou dans un CIO pour définir un nouveau projet d'orientation, en amont de la phase complémentaire ;**

> **Du 25 juin au 14 septembre** : pendant la **phase complémentaire**, les lycéens peuvent **formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations disposant de places disponibles ;**

> **Après les résultats du bac** : les candidats peuvent, s'ils participent à la phase complémentaire, **solliciter l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur** (CAES) de leur académie, directement dans leur dossier Parcoursup.

LA PRÉPARATION DE LA VIE ÉTUDIANTE

Un calendrier articulé avec Parcoursup :

Entre le 15 janvier et le 15 mai

> Bourse et logement

- Créer son dossier social étudiant (DSE) sur www.messervices.etudiant.gouv.fr pour demander une bourse et/ou un logement

- Les demandes de logement en résidence universitaire peuvent être effectuées jusqu'à la rentrée en septembre

> Santé

- Les étudiants sont automatiquement affiliés au régime général de la Sécurité Sociale. Il n'ont aucune démarche à faire.

Toutes les infos sur la vie étudiante sur www.etudiant.gouv.fr

étudiant .gouv.fr

MesServices.etudiant.gouv.fr

S'INSCRIRE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

CVEC
Contribution vie étudiante et de campus

DEMANDER UNE BOURSE OU UNE AIDE

Demande de dossier social étudiant (DSE)

Suivi du dossier social étudiant (DSE)

Simulateur de bourse

ARPE

Aide à la mobilité master

LOGEMENT 2018-2019

IMPORTANT : la phase complémentaire de demande de logement est ouverte depuis le mercredi 4 juillet.

CVEC - CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS

Chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit désormais s'acquitter de la CVEC **avant** de s'inscrire dans son établissement : l'attestation d'acquittement devra être présentée à l'établissement.

La procédure d'acquittement, par paiement (90€) ou en faisant valoir son droit à exonération est ouverte depuis le

Académie LYON

Merci pour votre attention

Centre d'information et d'orientation Lyon Nord

Lycée Saint Exupéry LYON
JANVIER 2019